



Fond de garantie des animaux sauvages

Par **choubie**, le **28/01/2009** à **22:23**

Bonjour,

Voilà j' ai acheter un véhicule neuf lorsque je suis sorti de mes études. J'ai fait un crédit à la consommation de 13000 euros pour acheter une voiture beaucoup plus sûre que l'ancienne lorsque j'étais étudiant j'ai contacté mon assurance pour leur en informer ils m'ont proposé l'assurance tous risques à 108 euros par et au tiers à 58 euros par mois le problème c'est que quand j'ai souscrit ils m'ont dit qu'ils allaient prélever tous de suite au prorata de l'autre assurance n'ayant pas les moyens j'ai choisi cel à 58 donc au tiers et je me suis dit que je changerai par la suite après une première rentrée d'argent. même pas un mois après c'est à dire en décembre 2008 fin décembre plus exactement à la sortie d'un village j'ai voulu éviter une biche qui traversait mais à cause du verglas ma voiture à glissé sur le côté et a percuté la biche côté droit du véhicule ma voiture est partie dans le fossé c'est retourné et à fait des tonnes. Par la suite l'expert à mis une semaine pour aller voir le véhicule et faire son expertise mais entre temps il a plus neigé et il est stipulé dans son rapport que vu l'état du véhicule il ne peut pas déterminer les causes exactes de l'accident sachant quand même qu'il a marqué qu'il est fort probable que j'avais bien percuté un animal sauvage. L'assurance quand à elle m'a dit qu'il ne me rembourse pas car j'étais au tiers et pas tous risques et qu'il va transmettre ma demande au fond de garantie d'autant plus que l'assurance c'est occupé de la vente de mon véhicule et qu'il ont mis trois semaines sans compter que le remorquage et l'entreposage de ma voiture sera à mes frais selon leurs dires mes deux questions sont les suivantes

Sera-je vraiment remboursé de mon véhicule sachant que l'expert ne peut pas déterminer les causes exactes de l'accident?

Y a-t-il possibilité de stopper mon crédit parce que payer 5 ans de crédit alors que je rentre dans la vie active me fait mal au cœur sachant que je n'est qu'une assurance de carter et

invaliditer?